

VILLES

Saint-Laurent

travaux publics

*Archives Municipales
de Montréal*

Si vous vous dépos-
sédez de ce document
veuillez en prévenir
sans retard
L'ARCHIVISTE

If you give away this
document, please ad-
vise, without delay,
the
ARCHIVIST

0 6 0 0 0 0 0 0 0 0

LE DEVOIR, MONTREAL, MERCREDI 25 AOUT 1948

Règlement d'un vieux litige entre Montréal et St-Laurent

A propos de drainage — Projet de contrat présenté
au conseil municipal montréalais

A sa session de demain, le conseil municipal sera appelé à approuver un projet de contrat entre la ville de Montréal et la ville de Saint-Laurent relativement au drainage des eaux ménagères, etc., du territoire de cette dernière ville.

Ce projet de contrat réglerait définitivement le litige existant depuis plus de trente ans entre Saint-Laurent et Montréal en matière de drainage.

La ville de Saint-Laurent paiera à Montréal une somme de \$69,437.92 en vingt versements mensuels annuels et consécutifs de \$4,667.32, avec intérêt au taux de 3 pour cent l'an, et cela comme contribution aux frais de construction et d'entretien de l'égout collecteur du nord et comme part contributive au coût de construction du collecteur Notre-Dame de Grâce. De plus, Saint-Laurent s'engage à payer annuellement à Montréal, à compter du 1er janvier 1947, sa quote-part des frais d'entretien du collecteur Notre-Dame de Grâce pour la partie qu'elle utilisera.

Ville Saint-Laurent s'engage aussi à payer à Montréal sa part contributive des frais d'entretien de l'égout qu'elle a fait construire conjointement avec la métropole sur le chemin du Bois-Franc pour conduire une partie des eaux de surface et des eaux ménagères de son territoire dans le collecteur Notre-Dame de Grâce. Quant au fond du litige entre Ville Saint-Laurent et Montréal au sujet du drainage, le rapport du comité exécutif aux conseillers municipaux explique:

L'origine du litige

"Par un contrat intervenu le 27 mars 1914, Ville Saint-Laurent a donné gratuitement à la ville de Montréal le droit de passer son égout collecteur Notre-Dame de Grâce à travers son territoire de la ville Saint-Laurent et, en retour, la ville de Montréal a permis à certaines conditions à cette municipalité de drainer gratuitement dans cet égout les eaux ménagères de tout son territoire et les eaux de surface d'environ 150 acres.

"Or, après cette entente, Ville Saint-Laurent a drainé gratuitement et sans autorisation 294.49 acres d'eaux de surface de plus que les 150 acres permis par le contrat.

"D'autre part, lorsque la ville de Montréal lui a réclamé sa part contributive du coût de construction de l'égout collecteur du nord, comprenant l'intercepteur et l'émissaire O-1, dont le montant avait été établi à \$48,688.38 par la Commission des services publics de Québec, Ville Saint-Laurent a refusé de payer cette

somme, prétendant qu'en vertu de son contrat, elle n'était pas tenue de contribuer d'aucune façon au coût de l'intercepteur appelé à recevoir les eaux ménagères et qu'elle ne devait, en ce qui a trait à l'émissaire O-1 qui reçoit les eaux de surface, payer que pour le nombre d'acres excédant les 150 mentionnés plus haut.

"A la suite de nombreux pourparlers entre les avocats de la ville de Montréal et les avocats et officiers de Saint-Laurent, l'on s'est entendu de part et d'autre sur la rédaction du projet de contrat présentement soumis, qui règle définitivement le litige qui existe depuis plus de trente ans entre ces deux villes, au sujet du drainage du territoire de Ville Saint-Laurent".

Ville St-Laurent veut se libérer de la dépendance de l'aqueduc de Montréal

MONTREAL-NATIN 24-12-1955
Ville St-Laurent songe sérieusement à approvisionner en eau son propre territoire sans avoir à dépendre de l'aqueduc de la ville de Montréal, révèle la liste des projets de la municipalité voisine annexée au budget de l'exercice financier devant commencer le 1er janvier.

Sans aucune augmentation de taxe, le Conseil de la municipalité voisine vient de dresser un budget prévoyant des revenus de \$3,190,400 et des dépenses de \$3,189,344. Le budget de l'an dernier prévoyait des revenus de \$2,678,151 et des dépenses de \$2,677,220. L'augmentation du budget comparativement à celui de l'année courante laisse une hausse nette de revenus pour fins municipales de \$447,920.

Les statistiques qui accompagnent le budget proprement dit révèlent bien le progrès de Ville St-Laurent depuis sept ans. De 11,020 âmes en 1948, la population avait passé en 1955 à 36,338; et de 1,219 acres en 1948, la superficie de son territoire avait été portée à 10,865 acres. Ces

statistiques révèlent également que des 19,465 emplois que procurent les établissements commerciaux et industriels de Ville St-Laurent, 15,480 sont occupés par des personnes de l'extérieur.

On constate également que de \$61,684,974 qu'elle était en 1955, l'évaluation de cette ville a passé à \$69,038,595 dans le rôle confectionné en vue de l'imposition des taxes foncière et scolaire en 1956. La population se partage comme suit: catholiques, 20,940 âmes; protestants, 11,969; juifs, 3,060; et autres, 429. On compte enfin 4,329 familles propriétaires et 4,651 familles locataires.

Travaux projetés

Parmi les travaux projetés pour 1956, le Conseil municipal a déterminé les suivants: construction d'un centre civique et d'un hôtel de ville; l'ouverture du boulevard Laurentien, avec établissement de feux de circulation synchronisés; la complétion des plans pour le drainage de la partie de territoire annexée en 1954; l'éclairage des parcs, la réfection du boul. O'Brien, des rues St-Germain, du Collège, du boul. Ste-Croix, etc.; réfection de tous les trottoirs en mauvais ordre, etc.

En rendant public le budget que venait d'adopter le Conseil, le maire Maurice Cousineau a rappelé que le budget de Ville St-Laurent était de \$370,000 en 1946. C'est dire qu'il a augmenté depuis de \$2,820,400.

a. L'Allier 7

Aucun nouveau raccordement pour S.-Laurent

Le comité exécutif a approuvé, hier, une recommandation du directeur du service des Travaux publics, M. Lucien L'Allier, de ne consentir aucun nouveau raccordement d'aqueduc, dans le boul. Métropolitain, en vue de l'alimentation de ville S.-Laurent. Les conduites de 12 pouces et de 24 pouces de diamètre que la Commission métropolitaine a l'intention de poser à partir des limites est de ville S.-Laurent jusqu'à un point à l'ouest de la rue Authier, selon le directeur de l'aqueduc, M. F. Dowd, demeureront inutilisées jusqu'à ce qu'une entente soit conclue entre ville S.-Laurent et Montréal au sujet de l'approvisionnement en eau.

Montréal veut vendre son eau à ville S.-Laurent 25 cents le 1,000 gallons, et ville S.-Laurent n'est pas disposée à payer ce prix.

Le contrat intervenu entre Montréal et ville S.-Laurent pour son approvisionnement en eau est expiré depuis le 3 avril 1942.

Dans son projet, la Commission métropolitaine se propose de relier la conduite locale de 12 pouces (entre le boul. Persillier et le boul. Métropolitain) au système d'aqueduc existant de St-Laurent, soit aux rues Ouimet, Ste-Croix, Laperrrière et Houde.

Comme le contrat est expiré, Montréal ne peut faire ces raccordements tant qu'une nouvelle entente n'aura été conclue, suivant les conditions qui lui ont été soumises il y a quelque temps. Lorsque S.-Laurent pourra être alimenté par la conduite maîtresse de 36 pouces qui sera construite du côté nord du boul. Métropolitain, la conduite locale de 12 pouces pourra être vendue à ville Mont-Royal qui pourra l'incorporer dans son système d'aqueduc.

Problème
vieux de 10 ans
**St-Laurent
aux prises
avec le
reflux
des égouts**

La situation n'est pas rose pour des douzaines de citoyens de Ville Saint-Laurent qui se sont présentés en groupe devant le conseil municipal de cette ville, pétition en main, pour réclamer une protection appropriée contre les égouts qui fonctionnent à rebours et inondent leurs sous-sols.

Certains propriétaires ont même révélé qu'ils avaient été forcés de "renhausser" les fondations de leurs maisons avec des sacs de sable pour protéger leurs sous-sols.

On a même appris que récemment, lors d'un service religieux, les fidèles avaient été obligés de retirer leurs chaussures et leurs bas, pour ensuite, après la cérémonie, patauger pieds nus dans l'eau jusqu'à leurs automobiles.

La forte précipitation de pluie de mercredi dernier a suscité l'intervention en masse des citoyens. La salle du Conseil, à l'hôtel de Ville, était remplie à craquer. La plupart des protestataires ont dit qu'ils avaient à se plaindre de l'inondation de leurs caves depuis près de dix ans.

Le conseil n'a pas paru surpris, semblant plutôt être bien au courant de la situation. Le maire Laurin a dit qu'une enquête était en cours et que le Conseil attendait un rapport d'ingénieurs pour sa prochaine réunion régulière. Il a invité les protestataires à enregistrer leurs réclamations en bonne et due forme pour les dommages qu'ils prétendent avoir subis récemment.

St. Laurent favors fluoridation

St. Laurent city council last night became the first suburban administration in the past three years to come out in favor of fluoridation of the island's drinking water.

It unanimously passed a resolution requesting the Montreal Urban Community Council to take the necessary steps.

Mayor Marcel Laurin said that the MUC council, at its next meeting, was expected to move for control of all the island's water supply and said the time was now ripe for this long-debated health measure.

St. Laurent calls for fluoride action

By WALTER TURNER

St. Laurent's Mayor Marcel Laurin was last night pressured by his council to continue to press for fluoridated water for their city.

Alderman Rodolphe Rousseau recalled that St. Laurent had within two months passed a resolution to have their water fluoridated by Montreal — had sent copies of their motion to the MUC and the Quebec Water Board — and had heard nothing.

Quoting from an article in THE MONTREAL STAR, Ald. Rousseau urged Mayor Laurin to take "a stronger stand" in favour of what he described as a universally accepted health measure.

Mayor Laurin agreed, pointing out, however, that the MUC had voted \$150,000 for a study of the island's water supply and predicting optimistically that the report would recommend a takeover of the island's water by the MUC and at the same time, recommend island-wide fluoridation.

Mayor Laurin said he was convinced a majority of Montreal city councillors were in favor of fluoridation although Mayor Jean Drapeau was still opposed.

Alderman Gerry M. Gold had the last word when he suggested council should again contact the provincial

water board — and the minister of health.

"Mayor Drapeau," he said, "claims he opposes fluoridization because it's against the principle of civil liberties.

But why doesn't he oppose compulsory vaccination — which we've long had. If you can enforce vaccination you can enforce fluoridization."

Inauguration du garage municipal de Ville St-Laurent

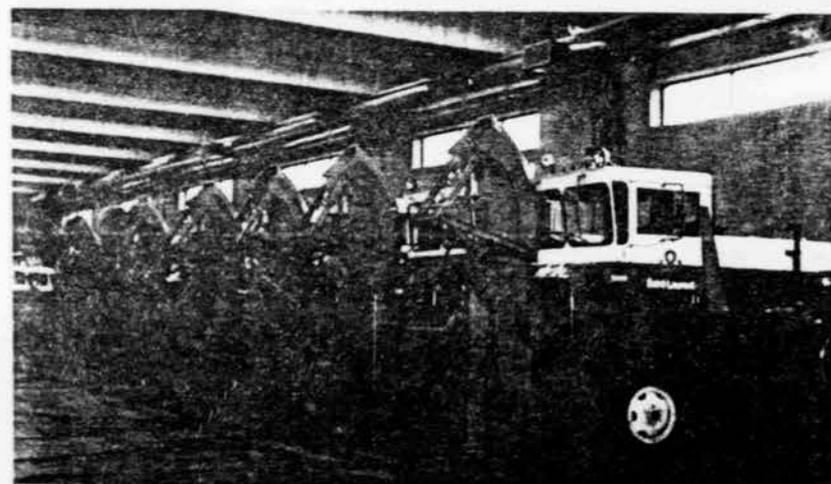
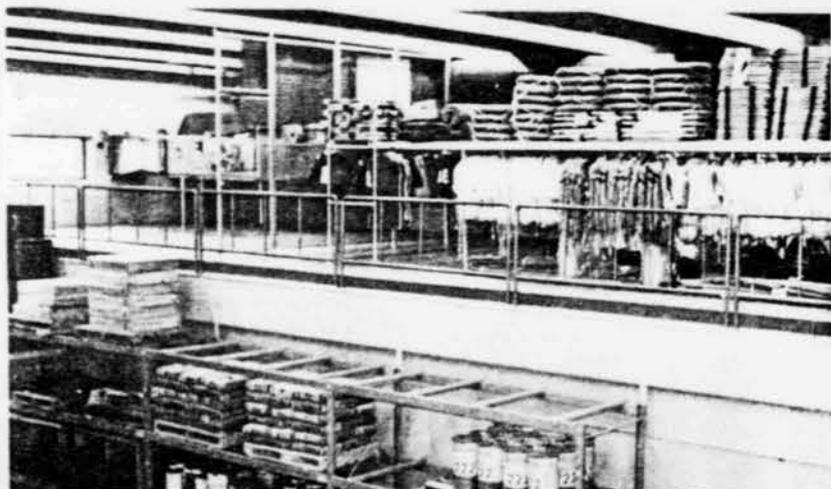
Ville St-Laurent a inauguré récemment les installations de son nouveau garage municipal, qui est situé dans la zone industrielle attenante au parc régional Marcel Laurin. Ce nouveau site permet d'éliminer les problèmes reliés à la circulation et au bruit. Les coûts totaux de ces installations s'élevaient à 5 600 000 \$ et ne dépassent pas d'ailleurs le budget prévu à cette fin. Les aménagements s'étendent sur un terrain de 52 000 mètres².

Dimension des divisions techniques

Une entrée unique a été prévue pour laisser circuler les véhicules commerciaux et ceux de la ville, afin d'exercer un contrôle sur les allées et venues. Le stationnement des employés et visiteurs peut loger 200 automobiles. Le plancher du rez-de-chaussée occupe une superficie totale de 10 091 m², celui de la mezzanine totalise 856 m² et le plancher à l'étage occupe 1 520 m². Le remisage des véhicules se fait dans deux sections aux extrémités du garage, afin de faciliter l'entretien. L'espace prévu à cette fin au rez-de-chaussée du bâtiment s'étend sur 3 850 m². La répartition du garage municipal se partage en six divisions techniques principales.

Les ateliers de mécanique sont situés au rez-de-chaussée et à la mezzanine occupant respectivement 1 754 m² et 158 m². La division de la signalisation occupe une superficie de 136 m² au rez-de-chaussée et 52 m² à la mezzanine. Une superficie de 192 m² au rez-de-chaussée et 80 m² à la mezzanine est réservée à la division aqueduc et égout. La division des bâtisses publiques remplit un espace de 367 m² au rez-de-chaussée et 154 m² à la mezzanine. La division des compteurs est située au rez-de-chaussée avec une superficie de 126 m². Le secteur électro-mécanique est divisé sur les deux étages occupant 372 m² et 104 m². Le magasin s'étend sur une superficie de 902 m² au rez-de-chaussée et 660 m² à l'étage.

Les facilités intègrent les locaux de la cafétéria, toilette, chaufferie et des loisirs couvrant une superficie de 344 m² au rez-de-chaussée et 367 m² à





M. Marcel Laurin, maire de Ville St-Laurent et M. Pierre Desmarais II à la cérémonie d'ouverture.

l'étage. L'administration et les bureaux logent au rez-de-chaussée sur une superficie de 837 m² et 228 m² à l'étage. Les corridors s'étendent sur 409 m² au rez-de-chaussée et 98 m² à l'étage.

Diverses mesures pour faciliter l'accomodement

Les diverses installations ont été prévues pour offrir le plus d'accomodement possible. Ainsi les locaux des contremaîtres sont attenants aux ateliers. Tandis que les locaux réservés aux employés sont contigus à ceux des contremaîtres. Ceci en vue de faire une meilleure surveillance des allées et venues du personnel. Des espaces de circulation sont situés au centre de la bâtisse. Le magasin a été aménagé pour servir les divisions au centre des installations. Les contremaîtres et les employés ont accès au magasin. La division de la mécanique possède un équipement motorisé des plus modernes. La chambre de peinture est aménagée en conformité aux normes. La chambre de lavage pour les véhicules est accessible par la cour extérieure et sert également au remisage.

La bâtisse du garage municipal a été conçue pour rencontrer les normes de la conservation de l'énergie. Le système de ventilation est relié au système d'éclairage, tous deux contrôlés à la base centrale de communication. Un isolant rigide de 89 mm d'épaisseur a été placé dans les murs extérieurs. Tandis que l'entre-

toit contient une laine isolante de 279 mm d'épaisseur.

Le rôle des divisions

Les principaux travaux de la division aqueduc-égouts sont effectués par une équipe de 17 employés. Le nettoyage du réseau d'égout totalise 250 100 mètres linéaires. Ces travaux sont répartis sur une période de 8 mois et les équipes couvrent environ 2 135 mètres linéaires par jour. Quant au réseau d'aqueduc, l'entretien des

conduites s'étend sur 289 750 mètres linéaires. La division de l'entretien des bâtisses intègre 11 employés qui s'occupent de menuiserie, maçonnerie et peinture pour les 20 bâtisses publiques. Environ 15 pour cent du travail de réparation nécessite des travaux en atelier. Ces réparations sont effectuées selon une cédule de travail s'accomodant le plus possible aux activités des autres services de la ville.

Un nombre de 57 employés s'assurent du maintien de l'entretien de la chaussée et des trottoirs à la voirie. L'entretien de la chaussée et des trottoirs s'étend sur 317 kilomètres et nécessite l'utilisation en été de 5 balais mécaniques, 4 camions citerne et 2 équipes d'asphalte. Les opérations de déneigement impliquent l'utilisation de 115 pièces d'équipement appartenant à la ville ainsi qu'à l'entreprise privée. Le déneigement par l'entreprise privée s'étend sur 92 kilomètres et la voirie déneige 166 kilomètres. Depuis les trois dernières années, l'enlèvement de la neige a signifié le transport de 700 000 m² de neige.

Le secteur de la mécanique a à son service 20 employés dont 15 travaillent à la mécanique et 4 au débosselage et à la peinture. Le personnel s'occupe également de travaux de soudure touchant les chalets de parcs et les bâtisses publiques. L'entretien et la réparation représentent 116 véhicules et 202 unités motorisées.

Six employés travaillent à temps plein au département de la signalisation. Du personnel surnuméraire est engagé durant la saison estivale. Il faut rafraîchir 1000 enseignes d'arrêt en plus de préparer les nouvelles. Ville Saint-Laurent possède sur son territoire plus de 5 000 enseignes de tous genres.

L'équipe de 15 employés de l'électro-mécanique voit à l'entretien de feux de circulation, de l'éclairage des rues, de communication et d'électronique, des systèmes électriques et de la plomberie des bâtisses publiques et des chalets de parcs, des systèmes de climatisation, de ventilation et des alarmes. Soixante-huit intersections possèdent des contrôleurs électroniques pour les feux de circulation. Les

rues de la municipalité sont illuminées par des lampes à vapeur de mercure et de sodium à haute pression.

La division du magasin relève du service des achats et magasin. Un nombre de 9 500 articles sont compilés selon les saisons pour l'inventaire régulier. Les services des sports et de la culture ont à leur disposition 700 articles et 600 uniformes. Un nombre de 165 pièces et morceaux sont prévus pour l'outillage. Un total de 20 700 articles est compilé par année en sorties d'inventaire.

La division des parcs est également un secteur important regroupant 34 employés. Les parcs de ville Saint-Laurent contiennent 1 260 arbres en plus des 12 014 arbres plantés en bordure des trottoirs sur la propriété publique. Notons que la tonte du gazon couvre une superficie de 501 600 mètres².

Pour répondre aux attentes des équipes de travail

Un architecte, un ingénieur conseil en structure, des ingénieurs conseils en mécanique, un décorateur ensemblier, une entreprise de sécurité, un entrepreneur général ont participé comme consultants externes pour la réalisation des travaux. Le directeur général de ville Saint-Laurent, M. Guy Jasmin et son adjoint, M. Michel Desbiens, le directeur du service des achats et du magasin, M. Lionel Achim sans oublier les contremaitres et les surintendants ont formé l'équipe de consultants internes.

Notons que ville Saint-Laurent n'a pas reçu de subvention pour la construction de son nouveau garage municipal. Le règlement d'emprunt voté par le conseil municipal avait été approuvé au ministère des Affaires municipales avant d'entreprendre les soumissions.

Travaux sur Laurentien

Les automobilistes sont priés de noter que la ville de Saint-Laurent a entrepris certains travaux sur le boulevard Laurentien.

On enlèvera les puisards à grilles horizontales qui mettent souvent à rude épreuve les amortisseurs

de voitures pour les remplacer par des puisards installés sous les trottoirs. Ces changements sont également une bonne nouvelle pour les cyclistes puisqu'ils n'auront plus à faire de crochet pour éviter les grilles d'écoulement.

La ville a commencé en fermant la voie de droite du côté est de Laurentien, entre Côte Vertu et Henri-Bourassa, et procédera ensuite de la même façon du côté ouest. La durée des travaux ne devrait pas excéder 6 semaines.

Travaux sur O'Brien

Vers la mi-juillet, la ville de Saint-Laurent procédera à des modifications au réseau d'égouts dans le secteur O'Brien et Poirier afin de diminuer les risques d'inondations lors de précipitations importantes.

Les automobilistes qui empruntent le boulevard O'Brien devront faire preuve de patience ou même de modifier leur trajet car il n'y aura qu'une voie d'ouverte dans chaque sens.

Les travaux devraient se poursuivre pendant 6 semaines à compter du 18 juillet.

La neige ne sera pas soufflée

L'économie serait de 24%

Le déneigement pourrait durer cinq jours

"Notre politique de déneigement cette année sera la même que par les années passées, c'est à dire que la neige sera ramassée et non soufflée sur les terrains. Mais nous pourrions avoir besoin de cinq jours!" C'est en ces termes que Mme Michelle Caron-Schwalb a bien voulu apporter des précisions sur la façon dont la neige sera enlevée l'hiver prochain.

Par: Yves Caron

On se rappellera qu'un article paru dans Les Nouvelles l'hiver dernier mentionnant que l'enlèvement de la neige à Saint-Laurent était devenu un luxe, avait suscité certains remous chez les citoyens de la localité. Toutefois Mme Caron-Schwalb a tenu à préciser que la neige sera reti-

rée de toutes les rues résidentielles bien que des modifications pourraient être apportées.

Étalement sur 5 jours

Un comité d'études a été créé pour analyser en profondeur la question du déneigement. Ce comité formé de six personnes, dont fait parti Mme Caron-Schwalb, a pour but d'apporter des solutions de re-

change au système actuel.

Une solution proposée par le comité consiste à étaler le ramassage de la neige sur une période de cinq jours. Jusqu'à l'hiver dernier, suite à une tempête de neige, le département de la voirie dépensait trois jours pour débarasser toutes les rues de la neige.

"En ramassant la neige en trois jours le système de déneigement devait fonctionner 24 heures par jour et la Ville demandait de l'aide extérieure. Avec la période de cinq jours on pourrait utiliser plus adéquatement notre équipement ainsi que notre personnel", souligne Mme

Caron-Schwalb. Selon une étude, le comité prévoyait que le changement de l'étalement de trois jours à cinq jours permettrait une économie de 24% sur le budget de déneigement soit environ \$600,000.

Diminution de la neige augmentation des coûts

"Malgré une diminution des précipitations durant les cinq dernières années, nos coûts de déneigement n'ont cessé d'augmenter" ajoute-t-elle. Ce sont les deux facteurs principaux qui ont incité le comité à se pencher sérieusement sur la question de l'étalement sur cinq jours.

Le budget de déneigement pour l'hiver de 1974-1975 était de \$1,352,789 tandis que celui de 1981-1982 se chiffrait à \$3,207,075. Mme Caron-Schwalb explique que la montée des prix est en grande partie responsable de cette hausse importante de dépenses.

Aucune solution finale n'a encore été prise. La Ville fera part de sa décision dans quelques semaines. Toutefois, aucun changement ne sera apporté concernant le déneigement des quartiers industriels, la neige sera toujours soufflée sur les terrains.

Côte-Vertu, c'est pour bientôt!

D'ici deux à trois semaines, les travaux entrepris sur le chemin Côte-Vertu devraient être terminés. Les usagers devront toutefois s'adapter à certains changements qui ont été effectués dans le but d'améliorer la circulation et de la rendre plus sécuritaire.

Voies de circulation

Deux voies de circulation ont été aménagées dans chaque sens, tout le long de Côte-Vertu, entre la rue Leduc et le boulevard Lebeau.

Ces voies sont légèrement plus larges aux endroits où il y en avait 3 auparavant mais elle permettront au moins aux automobilistes de rouler en ligne droite jusqu'à l'intersection où ils désirent s'engager.

Voies d'évitement pour les autobus

Des voies d'évitement ont été aménagées pour les autobus afin de leur permettre de prendre ou de faire descendre des passagers sans ralentir les véhicules sur les 2 autres voies. Les automobilistes désirant tourner à droite à

une intersection pourront d'ailleurs les utiliser pour faire leur virage.

Virages à gauche

Contrairement à ce qui a été fait sur le boulevard Laurentien, les virages à gauche restent permis à certaines intersections du chemin Côte-Vertu. Aux endroits où des panneaux de signalisation le permettent, les automobilistes devront attendre dans la voie aménagée à cet effet que le feu de circulation leur indique quand tourner à gauche.

Fait très important à souligner: les virages à gauche et le virage à droite du chemin Côte-Vertu direction est vers Décarie seront interdits. On a dû prendre cette mesure en raison du très grand achalandage de cette intersection, du nombre élevé de piétons et de l'emplacement de la future station de métro Côte-Vertu.

Dorénavant, les automobilistes qui désirent se rendre du chemin Côte-Vertu au boulevard Décarie devront le faire via les rues Gohier ou Saint-Germain.

The old municipal garage will soon by history

In an interview he gave to this newspaper last week, City Councillor Rodolphe Rousseau talked about the possible plans the City might follow to utilize the old municipal garage. Located on Côte Vertu, at the corner of Montpellier Boulevard, the old municipal building has been vacant since the opening of a new and modern garage for all public works vehicles, on Cavendish Boulevard.

BY: Guy Hébert

No definite decision on

what will become of this building has yet to be decided. Several ideas have

been mentioned, but they are merely ideas, since the only official step towards finding a suitable use to the building has been a study done by architect Jacques Garand.

Architect Garand's study on the possibility of

renovating and recycling the building has yet to be presented to the City. "Nothing has been decided up to now and the City is still waiting for the report from Jacques Garand. Municipal authorities have ask the

architect to report on different project possibilities that could be built within the confines of the building as it stands today". Councillor Rousseau told the "News".

Project has to suit the needs

The old municipal garage and the surrounding land is owned by the City, and this should not change, whatever the City decides to do with the property. "But nothing would stop the Council from leasing the property

to a promoter, on a long term basis. Maybe 30 or 40 years. When times come to take a decision, the needs of the residents of the district will play a big part in the decision taking process", explained Rodolphe Rousseau.

L'étalage d'imprimés érotiques sera réglementé

La Ville étudiera le problème des déchets

C'est devant une maigre foule que s'est déroulée la séance générale du mois de mars du Conseil municipal de Saint-Laurent. C'est le conseiller municipal Irving Grundman, maire suppléant pour la période se terminant le 15 mars, qui agissait comme président d'assemblée alors que le maire Laurin est en vacance dans le sud. Monsieur Grundman s'est très bien acquitté de la tâche.

Par: Guy Hébert

On retrouvait 49 items à l'ordre du jour de cette

séance, mais avant de débiter, les autorités municipales ont remis des plaques et trophées aux ins-

tructeurs et joueurs de l'équipe de baseball de Saint-Laurent qui a remporté le championnat provincial de la catégorie Petite ligue sénior majeure l'année dernière.

Tous les conseillers ont participé, tour à tour, à la remise de plaques souvenir aux joueurs et aux instructeurs Steve Batah,

Mike McCaig et Barry Hum. C'est le maire suppléant Irving Grundman qui a remis la plaque aux instructeurs.

Le comité de baseball de Saint-Laurent était aussi présent et c'est le président Louis Batah et tous les membres qui ont présenté le trophée à l'équipe.

Que ferons nous avec les déchets?

Depuis que la ville de Montréal a annoncé ses intentions de transformer la carrière Miron, un des trois endroits qui sert à l'enfouissement des déchets de l'île de Montréal, en parc de quartier, le problème de disposition des déchets a fait les manchettes des médias locaux. Une rumeur circule à l'effet que dans quelques années, chaque municipalité devra résoudre seule son problème.

C'est dans le but de trouver une solution à long terme que la Ville a annoncé qu'elle avait autorisé la conclusion d'une entente avec d'autres corporations municipales relative à la création de la "Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal". La régie regroupera plusieurs municipalités, et ensemble, ils tenteront de solutionner la question d'enfouissement des déchets.

Règlement contre la pornographie

C'est à la suite du projet de loi 45, du gouvernement du Québec, que les municipalités ont le droit de réglementer l'étalage d'imprimés érotiques.

C'est le conseiller Jean-Louis Cousineau qui a proposé le règlement 933, et suite à l'adoption de ce règlement la semaine dernière, Saint-Laurent se joint à Pointe-Claire et plusieurs autres municipalités qui ont décidé d'adopter des règlements semblables.

Le règlement 933 stipule que tout imprimé érotique doit être placé à au moins 1,50 mètre au des-

sus du niveau du plancher et qu'il doit être dissimulé derrière un écran opaque qui ne laisse voir que 10 centimètres de la partie supérieure de l'imprimé. Par imprimé érotique on entend tout imprimé qui représente des parties sexuelles, des fesses ou des seins. Le responsable d'un établissement commercial contrevenant à ce règlement est passible d'une amende ou d'emprisonnement.

Document(s) illisible(s)

lors du

microfilmage

Saint-Laurent: baisse de la pression d'eau

La ville de Saint-Laurent procède actuellement à des travaux de raccordement au réseau d'aqueduc, à la hauteur du futur poste de surpression (coins Laurentien et Henri-Bourassa), ce qui a entraîné une baisse de pression d'eau sur tout son territoire.

Les autorités municipales demandent aux citoyens de bien vouloir restreindre leur consommation d'eau (éviter d'arroser la pelouse, de remplir la piscine, etc.) pendant la durée de ces travaux, soit deux semaines.

Les automobilistes sont également priés de noter que, jusqu'au jeudi 17 mai, il n'y aura qu'une voie de circulation ouverte dans chaque direction sur le boulevard Henri-Bourassa, à la hauteur de la rue Grenet.

Construction of an underground reservoir

City Council has decided to begin acquiring land in the Poirier Blvd. sector, east of Thimens, for the purpose of building an underground water reservoir in the area in the early 1990s.

Experts consulted by the City have indicated that this reservoir will be essential to ensure satisfactory water supplies in the coming years. Studies have shown that it will require such a reservoir to

provide the volume water needed to maintain proper water pressure in the whole western sector of Saint-Laurent as consumption increases.

Since the area in which the reservoir must be built is an expanding one, where land is expected to continue to increase in value, the city believes it is wise to purchase the lot now and save in the long run.

L'acheteur doit y aménager un centre de services

Vente des garages municipaux

Les anciens garages municipaux de la Ville ont été vendus pour la somme de 2 001 000 \$ au plus haut soumissionnaire: Développement Métro Montréal Corporation.

L'entrepreneur a accepté de se soumettre, aux diverses exigences de la Ville dont celle de transformer les garages municipaux en centre de services de voisinage et d'y aménager un terrain de stationnement au sud du bâtiment. A la limite du stationnement, l'entrepreneur devra poser une bordure de verdure de 25 pieds à l'intérieur de laquelle il devra planter des arbres.

L'entrepreneur est aussi tenu de gazonner le terrain qui se trouve à

l'avant des bâtiments sur les rues Côte Vertu et Montpellier. Le nombre d'enseignes, à l'avant des bâtiments, sera limité à 4: 2 enseignes sur socle et 2 enseignes individuelles au mur identifiant les occupants majeurs. A l'arrière du bâtiment, face au stationnement, il pourra installer le nombre d'enseigne individuelles au mur qu'il désire.

L'accès aux boutiques devra se faire par un mail intérieur, pour éviter qu'il y ait un trop grand nombre de vitrines du

côté des rues Côte Vertu et Montpellier.

Dans l'éventualité où l'entrepreneur voudrait utiliser le deuxième étage des bâtiments, il ne pour-

ra le transformer qu'en espace à bureaux.

Toutes ces exigences ont pour but d'assurer une plus grande qualité

de l'aménagement, prenant en considération le fait que ce genre de services sera situé à proximité d'une zone résidentielle.

City sells old municipal workshops

The City announced last week that they have sold the old municipal workshops, located at the corner of Côte Vertu and Montpellier, for \$2,001,000 to the highest bidder: Développement Métro Montréal Corporation.

The new owner must respect certain conditions included in the terms of the sale, including the fact that he must transform the old construction

into a neighbourhood service center with a parking lot at the south end around which he must have a 25 foot wide lawn where he will have to

plant trees.

Développement Métro Montréal Corporation also obligated to have a lawn all around the front of the building on Côte Vertu and Montpellier. The company can only put up four signs in the front of the building: two on the walls and two on



Il ne reste qu'à trouver des locataires pour que les nouveaux propriétaires des anciens ateliers municipaux puissent compléter le projet.

All the new owner of the old municipal workshops has to do now is find some tenants interested in the project.

(Photo Vincent Lamoureux)

the lawn maximum. There is no maximum number for the back of the building.

When the construction works get started to transform the old workshops, the owner must remember that access to the neighbourhood service center will be limited to doors leading to an interior mall, this way there will not be too many win-

dows in the front. If the owner ever decides to use the second floor of this old building, it will only be for office space and nothing else.

All these requirements were included in the terms of the sale as a guaranty of quality planning, taking into consideration the fact that this center will be located next to a residential zone.

In spite of everything, schedule respected for January 1st storm

Snow removal in Saint-Laurent

Numerous New Year's Day gatherings had to be cancelled as a result of a major snow storm which covered the metropolitan area. Snow removal along local streets was not easy and many citizens consider that work extended over a rather long period.

Although the situation was not as bad as in LaSalle, where employees refused to work overtime because of a labor conflict, some streets in Saint-Laurent remained almost impassable for more than one

day.

We should not forget that all employees were on holiday and that an attempt would have had to be made to reach all of them in order to set up a snow-clearing team. "As well, we received ten in-

Malgré tout, l'échéancier a été respecté

Le déneigement à Saint-Laurent

Plusieurs réunions du jour de l'an ont dû être annulées le 1er janvier dernier, alors qu'une violente tempête de neige s'est abattue sur la région métropolitaine. Le déneigement des rues ne s'est pas effectué sans difficulté et plusieurs citoyens ont trouvé que les travaux ont pris passablement de temps.

Sans que la situation n'atteigne les dimensions de Ville Lasalle, où un conflit syndical ne permettait pas aux employés de faire du temps supplémentaire, certaines rues de Saint-Laurent sont demeurées difficilement praticables plus d'une journée.

Il ne faut pas oublier que tous les employés étaient en congé et qu'il fallait tenter de rejoindre tout le monde pour mettre sur pieds une équipe de déneigement. «En plus de cela, il est tombé 10 pouces de neige, ce qui fait de cette tempête la pire en dix ans du côté quantité. Depuis trois ou quatre ans il ne neige presque pas, alors les gens ont perdu l'habitude des grosses tempêtes», explique Michel Desbiens, directeur-général de la municipalité.

Il ne faut pas oublier, non plus, que la Ville de Saint-Laurent fait face au même problème de camions que Montréal. «Il y a moins de construction en ce moment, donc moins de transporteurs, de camions. Il y a donc moins de camions prêts à faire du déneigement», de continuer monsieur Desbiens.

Les méthodes employées pour faire le déneigement ont peut-être semblé bizarres aux dires de plusieurs citoyens, mais la situation était tout à fait normale selon Michel Desbiens. «Il fallait tout d'abord casser la glace de la tempête précédente avant de pouvoir souffler la neige. Dans un cas comme celui-là, plusieurs opérations sont requises. Il y a au moins 10 façons différentes de faire le «bordage», et cela

chies de snow, making this the worst storm in ten years, in quantity. In the last three to four years, we have had almost no snow and people are no longer used to major storms," explained Saint-Laurent director general Michel Desbiens.

We must also remember that the City of Saint-Laurent faces the same trucking problem as Montreal. "There is less construction at this time

of year, therefore, fewer carriers, fewer trucks. Not as many trucks are prepared to handle snow clearing operations," Mr. Desbiens added.

Snow clearing methods used by municipal employees may seem odd, according to many citizens, but the situation is quite normal, according to Mr. Desbiens. "First, we must break up the ice from the preceding storm, before

the snow-blowers can operate. In such a case, several operations are required. There are at least ten different ways of banking, depending on the existing situation. Taking into consideration all the circumstances and the problems incurred, we managed to stay within the five day schedule. Our men did good work," he concluded.

Making comparisons with neighboring municipalities is also very difficult, since some of them blow the snow right onto private property. "We don't do this here because, on some streets, the houses are much too close to the street. We could use this method only in 65% of residential areas. It's much more economical and faster, but it's not necessarily the

best way to handle snow removal," explained Michel Desbiens, the new director general, who was, at one time director of Saint Laurent's Public Work Department.

soufflent la neige sur les terrains. «C'est une méthode que nous n'employons pas ici, car dans certaines rues, les maisons sont beaucoup trop proches de la rue. Nous pourrions employer cette méthode dans seulement 65% des secteurs résidentiels. Cette

méthode est beaucoup plus économique et rapide, mais ce n'est pas nécessairement la meilleure», de dire en terminant le nouveau directeur-général Michel Desbiens, qui a déjà occupé le poste de directeur des travaux publiques à Saint-Laurent.



These small sidewalk snow cleaners face a big problem when a snow storm hits the City because of many parked cars that get into the way. They also are limited in the amount of snow they can push away.



Clearing snow off Saint-Laurent streets is not always an easy task...

La Ville refuse l'invitation de la C.U.M. d'exproprier elle-même certains emplacements

On étudiera le problème des déchets

C'est le maire-suppléant Dr Bernard Paquet qui présidait la dernière séance du Conseil municipal alors que monsieur le maire Marcel Laurin se retrouvait en vacances. Comme il fallait s'y attendre, on a demandé quelques instants de recueillement au début de la séance en mémoire du doyen du Conseil, Jerry M. Gold, décédé subitement le 1er mars dernier.

Les membres du Conseil ont profité de l'occasion pour voter une résolution en vue d'entreprendre l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le boulevard Décarie. «C'est la dernière étape dans le dossier alors que la Ville se devait d'entreprendre l'élaboration

d'un PPU dans le cadre du programme Révicerentre pour obtenir la subvention de 1 000 000\$ (maximum)», de dire le directeur général Michel Desbiens.

La Ville de Saint-Laurent a fait savoir qu'elle appuyait les résolutions adoptées par les Villes de Lachine et Lasalle en vue de s'associer afin de régler le problème de la gestion des déchets. On sait que le maire Laurin avait convoqué les maires de la C.U.M. l'automne dernier pour étudier ce problème et les trois municipalités mentionnées ci-haut ont décidé de passer à l'action pour tenter de trouver une solution à un problème bien réel.

La Ville a refusé une invitation de procéder

elle-même à l'expropriation de trois emplacements et à l'établissement de servitudes en prévision de la construction et de l'exploitation d'accès à la station de métro Côte Vertu. Les autorités municipales ont jugé que c'est à la C.U.M. que revient la responsabilité d'exproprier dans un tel cas.

Les services de la firme d'aviseurs légaux Chapados, Chevalier, Gaul et Vallée et ceux de l'arpenteur Roland Bigras ont été retenus pour représenter la Ville et protéger ses intérêts lors

de l'audition de certaines causes au Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec.

Les autorités municipales ont profité de l'occasion pour remettre à Elizabeth Monaghan, une jeune fille de Lethbridge qui étudie présentement à Montréal dans le cadre du programme d'échange entre Saint-Laurent et sa ville jumelle Albertaine, une plaque commémorative et quelques souvenirs de Saint-Laurent. Elizabeth étudie à McGill et s'exprime très bien en français.



Lors de la dernière Assemblée publique, le maire suppléant Dr Bernard Paquet, en compagnie du Conseiller municipal Georges Bourbonnière, a remis une plaque souvenir à Elizabeth Monaghan, récipiendaire de la bourse d'études offerte par notre ville jumelle Lethbridge. Pour des renseignements concernant ces bourses, composez le 744-7305.

Saint-Laurent a acheté un terrain au prix fort du responsable des finances du Parti municipal

ANDRÉ NOËL

■ La ville de Saint-Laurent a acheté en 1984 un vaste terrain vague du responsable des finances du Parti municipal, Henri Paquin, pour un prix trois fois plus élevé que les terrains environnants. Depuis, le terrain est laissé en friche. Le chef du parti d'opposition, le notaire Germain Leduc, soutient que le conseil municipal a fait un cadeau d'un demi-million de dollars à M. Paquin, principal organisateur et bailleur de fonds du parti du maire Marcel Laurin.

M. Paquin, un important entrepreneur en construction, a vendu le terrain à la ville pour la somme de \$864 920 alors que les terrains voisins se vendaient environ \$300 000 pour la même superficie.

La Communauté urbaine de Montréal évaluait alors le terrain à \$204 800.

Cette transaction s'ajoute à d'autres incidents qui se déroulent à Saint-Laurent, une ville de 66 000 habitants et qui compte plus de 4 000 entreprises, ce qui

en fait le deuxième centre industriel du Québec.

La Presse a révélé hier que le conseil municipal a voté, en septembre dernier, un changement de zonage qui a fait bondir la valeur d'un terrain appartenant à la famille du commissaire industriel de la ville, Charles Robitaille.

Dans le cas du terrain vague acheté à M. Paquin, la ville laisse des camions y vider de la terre et des résidus, trois ans après la transaction.

M. Leduc a demandé au ministre des Affaires municipales de faire une enquête. Le sous-ministre, Jacques O'Bready, a signifié un refus dans une lettre envoyée en janvier dernier.

M. Paquin, président de la Société de gestion D.H.P. Construction Inc., est aussi un important pourvoyeur du Parti libéral du Québec.

Il a ainsi réservé 16 couverts à \$1 000 chacun pour un souper-bénéfice organisé pour Robert Bourassa, premier ministre et député de Saint-Laurent, le 12 novembre prochain au restaurant Le Pavillon, sur Côte-de-Liesse. Le souper est organisé entre autres par le



C'est ce terrain que Saint-Laurent a acheté en 84 trois fois le prix des terrains environnants.

PHOTO ARMAND TROTTIER, LA PRESSE

commissaire industriel, M. Robitaille.

M. Paquin a par ailleurs dit à *La Presse* que sa firme avait déjà retenu les services de notaire de Me André Bourbeau avant que celui-ci devienne ministre des Affaires municipales. Les deux hommes se connaissent depuis 20 ans.

Projet de réservoir

Le directeur-général de Saint-Laurent, Pierre Lebeau, a expliqué que la ville avait acheté le terrain pour construire un réservoir de 10 millions de gallons d'eau.

La ville n'a pas cru nécessaire d'entreprendre les travaux jusqu'à maintenant mais prévoit le faire après 1990, a-t-il dit.

M. Leduc, chef du parti d'opposition L'Alliance municipale et ancien député libéral de Saint-Laurent, a cependant noté qu'il n'y avait aucune raison pour acheter le terrain trois fois plus cher que les autres.

Les ventes effectuées sur des terrains voisins deux ans auparavant se faisaient à un prix moyen de \$1 le pied carré, alors que la ville a acheté le terrain de M. Paquin au prix de \$2,85 le pied carré.

«De 1982 à 1984, les terrains ont augmenté d'environ 10 p. cent, ce qui leur donnait une valeur d'environ \$1,10 le pied carré au moment de la transaction... mais jamais \$2,85!», a dit M. Leduc, notaire depuis 30 ans à Saint-Laurent.

Un terrain d'une superficie semblable s'est vendu en 1985, dans le même secteur, à \$1,41 le pied carré.

M. Paquin et l'avocat de la ville, Me Alfred Chevalier, ont eux-mêmes acheté un vaste terrain, toujours dans le même secteur, pour 95 cents le pied carré, l'an dernier.

Le maire de Saint-Laurent, M. Laurin, a rétorqué que la ville avait acheté le terrain de M. Paquin à \$2,85 le pied carré en se basant sur un rapport d'évaluation.

Un autre évaluateur

Le rapport, cependant, n'a pas été fait par l'évaluateur habituel de la ville, Roland Bigras.

«M. Bigras a commencé à évaluer le terrain, a affirmé M. Leduc. Mais quand il s'est informé des prix des terrains auprès des voisins, il a bien vu qu'il ne pouvait pas soutenir un prix de \$2,85 le pied carré. Aussi a-t-il été retiré du dossier.»

Interrogé par *La Presse*, M. Bigras n'a pas voulu confirmer ou nier l'information.

Toujours est-il que l'évaluation a été confiée à Roland Lavoie. Le maire de Saint-Laurent, qui est aussi notaire, a dit à *La Presse* qu'il connaissait M. Lavoie parce que ses bureaux étaient alors situés dans le même édifice que ses propres bureaux de notaire. M. Lavoie a recommandé un prix de \$3,25 le pied carré.

Interrogé par *La Presse*, M. Paquin a dit qu'il avait fait «solidifier» le terrain avant de le vendre à la ville. Selon lui, il aurait demandé à un petit entrepreneur d'extraire la terre noire et de la remplacer par des matières plus solides.

Mais lorsque le journaliste de *La Presse* l'a amené sur le terrain, M. Paquin n'a pas pu dire où exactement les travaux avaient été faits. Il n'a pas pu dire non plus combien ils lui avaient coûté. Une bonne partie du terrain est actuellement recouverte de morceaux de terre. Ailleurs, des morceaux d'asphalte semblent avoir été jetés pêle-mêle.

«Si Paquin a fait quelque chose, c'est vendre la terre noire à des cultivateurs et demander ensuite à du monde de le payer pour remplir le trou de résidus de toutes sortes», a dit M. Leduc, dont la famille a longtemps cultivé les champs du secteur avant le boom industriel de Saint-Laurent.

«Ses histoires selon lesquelles son terrain valait plus parce qu'il aurait été plus solide, c'est de la bouillie pour les chats, a-t-il ajouté. Et ça ne justifiait pas la ville de l'acheter trois fois plus cher que les terrains juste à côté.»

Le sous-ministre des Affaires municipales, M. O'Bready, a écrit à M. Leduc qu'il pouvait porter plainte à la Corporation des évaluateurs agréés s'il n'était pas satisfait.

Le président de la Corporation, Claude Chevalier, s'est dit très surpris de cette suggestion. «Le ministère a une Commission municipale qui peut très bien enquêter sur ce genre de choses et nommer les évaluateurs qu'elle veut», a-t-il dit à *La Presse*.

Des arbres de \$600

La ville a aussi planté 140 arbres au coût de \$600 chacun pour un total de \$84 000 autour d'un projet de condominiums de la firme de M. Paquin en 1985, sur le boulevard Henri-Bourassa. Jamais auparavant la ville n'avait planté des arbres d'une valeur excédant \$175 l'unité.

M. Lebeau, directeur-général de la ville, a dit que les arbres plantés près du développement de M. Paquin étaient quatre fois plus gros que les arbres plantés normalement.

M. Paquin a dit de son côté que la ville avait accepté de lui rendre ce service parce que sa firme avait défrayé les coûts d'enfouissement des fils électriques.

«L'aide de la ville représente moins que rien pour un projet de \$25 millions et qui lui rapporte des milliers de dollars en taxes à chaque année», a-t-il ajouté.

Par ailleurs, M. Lebeau n'a pas pu expliquer pourquoi la ville ne demande pas un dollar à la firme de M. Paquin pour ses nombreuses pancartes fichées un peu partout sur les terrains de la municipalité.

Certaines pancartes indiquent entre autres: «Phases 3 et 4 — Condominiums industriels à vendre — Combattez l'inflation — HP entreprises».

Mirabel

Le nom de M. Paquin a aussi refait surface il y a un mois, alors que Radio-Canada révélait qu'une société dont il est actionnaire, la société Hydroserres, a touché une subvention de \$750 000 du gouvernement fédéral.

Le journaliste Michel Morin a précisé que la subvention ne provenait d'aucun programme connu. Selon lui, la compagnie de M. Paquin aurait prêté plus de \$28 000 au député conservateur Michel Gravel lors de la campagne électorale de 1984.

Au cours d'une entrevue avec *La Presse*, M. Paquin a d'abord nié être responsable des finances du Parti municipal de Saint-Laurent. Mais lorsque le journaliste lui a présenté le procès-verbal de l'assemblée des membres fondateurs du parti — où son nom apparaît en toutes lettres — il a laissé tomber: «Je vois que vous avez vos entrées.»

«Vous aussi», a répondu le journaliste.

«Je fais mon métier», a dit M. Paquin.

Sa principale compagnie, la Société de gestion D.H.P. Inc., possède des terrains ayant une superficie totale de 20 millions de pieds carrés dans plusieurs villes du Québec, dont Bécancour, Longueuil, Batiscan, Saint-Calixte, Montréal. La société a un chiffre d'affaires annuel de \$22 à \$25 millions et des actifs de \$85 millions.

Âgé de 49 ans et résidant à Laval, M. Paquin s'est lancé en affaires dès l'âge de 16 ans. Quant à M. Laurin, il occupe le poste de maire depuis 1959. «C'est un homme très bien», a dit de lui M. Paquin.

Assainissement:
~~La ville appuie~~
la CUM



Saint-Laurent

ST-LAURENT - La ville de Saint-Laurent appuie la proposition de la CUM à l'effet de relier le réseau d'égouts de Laval à l'usine de traitement de la CUM.

Cette décision fait suite à l'intervention du conseiller Jean-Louis Cousineau, lors de l'assemblée publique du 10 novembre, qui a souligné le fait qu'aucune décision n'avait encore été prise par le ministre de l'Environnement du Québec, M. Clifford Lincoln, relativement à la

construction d'une usine de traitement des eaux usées de 107 millions de dollars à Laval.

M. Cousineau a fait observer que la surcapacité de l'usine de la CUM permettrait de traiter les eaux usées de Laval et qu'il en résulterait une économie d'échelle, profitable à l'ensemble des Québécois.

À Saint-Laurent: on plante des arbres



D Ville Saint-Laurent a élaboré un programme de plantation d'arbres qui vise à accroître leur nombre dans les secteurs résidentiels tout comme dans les parcs et espaces verts de la municipalité.

Dans les parcs, les plantations seront effectuées selon un ordre prioritaire des besoins, soit pour compenser un manque d'arbres ou pour rajeunir les boisements. Presque tous les parcs seront aménagés. Des plantations seront aussi effectuées sur les bordures et terrains appartenant à la municipalité, les îlots, les terrains vacants et les édifices publics. La partie la plus originale du programme d'ailleurs est sans doute celle qui touche la plantation d'arbres sur

les terrains résidentiels. En effet, sur simple demande de la part du citoyen propriétaire, le Service des travaux publics de Saint-Laurent veillera à planter des arbres, sans frais, en façade des résidences et en bordure de la voie publique.

La plantation est effectuée dans la saison de plantation suivant la demande, soit à l'automne ou au printemps. Neuf essences principales comprenant diverses variétés d'arbres seront offertes. Le propriétaire sera consulté à propos de l'emplacement souhaité et du choix parmi les variétés disponibles au moment de la plantation.

(Source: Ville Saint-Laurent)

2-810208

COLLECTE DES DÉCHETS DANGEREUX A SAINT-LAURENT

■ Les citoyens de Saint-Laurent seront invités, prochainement, à apporter leurs déchets dangereux et toxiques dans un endroit déterminé où l'on procédera au tri et à la destruction de ces matières. C'est à l'invitation de la Commission de l'Environnement de la CUM que cette initiative a été adoptée. Parmi les déchets dangereux relevés par la Commission, il y a les insecticides, les solvants, les peintures et les vernis, les produits de nettoyage, les huiles et térébenthines, les produits liés à l'automobile, les acides, etc.